

**Prunelle Thibault-Bédard, Avocate**  
2267, rue Aylwin  
Montréal, QC, H1W 3C7  
514-792-6138  
prunelle@droitenvironnement.com



Le 4 octobre 2019

**PAR COURRIER ET SDÉ**

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER :** R-4045-2018 – Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

**OBJET :** Le RNCREQ ne participera pas à la Phase 2 du dossier

---

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ informe la Régie qu'il ne participera pas à la Phase 2 du dossier R-4045-2019. Il ne déposera par conséquent pas de demande d'intervention en date d'aujourd'hui, tel qu'invité à le faire dans la décision D-2019-119.

Cette décision n'équivaut pas à la fin de l'intervention du RNCREQ. L'intérêt de l'intervenant dans le dossier R-4045-2018 demeure entier. Sans y participer activement, le RNCREQ suivra le déroulement et le résultat de la phase 2. Il poursuivra sa participation active au dossier à l'étape 3.

Veillez accepter, Me Dubois, nos salutations distinguées,

Prunelle Thibault-Bédard